

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

Convocation
du 04/09/2026

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 15
Quorum : ----- 08
Présents : ---- 13

Absents : ----- 02
Pouvoirs : ----- 01
Votants : ----- 14

VOTE

Pour : ----- 14
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

**Bâtiments
communaux**

**Délibération
N°2026-54**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : **18 SEP. 2026**

Reçue en Préfecture

Le : **18 SEP. 2026**

Publié sur le site de la
commune

Le : **18 SEP. 2026**

Le Maire Gil THOMAS



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS**

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le 18/09/2026

ID : 074-217400530-20260908-D2026_54-DE



SEANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026 à 20H00

L'an deux mille vingt-six le huit septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : THOMAS Gil, CHATEL Christophe, DECOMBARD Coralie, LOMBARD Patricia MATRINGE Yann, MUSELLA Hélène, LEGRAND Patrick, MONTEIRO Michael, BERGERON Thomas, PONCET Sana, VITTET Julien, BOSSUS Marie, MATRINGE Victor.

Absents : NOEL Ruta, KELLER Sophie

Pouvoirs : KELLER Sophie donne pouvoir à BOSSUS Marie

Secrétaire de séance : LEGRAND Patrick

**OBJET Modification du règlement intérieur des salles
communale : fin des paiements par chèque**

Le Conseil municipal de la commune de Cervens,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande du Service de Gestion Comptable (SGC) visant à supprimer l'encaissement des chèques ;

Considérant qu'il convient en conséquence de ne plus traiter les locations de salle et les cautions via la régie de recette ;

Considérant la nécessité d'adapter le règlement intérieur afin de prévoir un règlement des sommes dues par prélèvement automatique au moyen d'un mandat SEPA ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** la modification du règlement intérieur des salles communales annexé à la présente délibération ;

⇒

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Patrick LEGRAND